

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Le conseil de la Municipalité de La Minerve siège en séance extraordinaire ce mardi 9 février 2021, à 13 h, par visioconférence. Cette séance a été convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue à huis clos et où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

1. Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 9 février 2021;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
5. Programme d'aide à la voirie locale – 2020-2021 – Volet 9 : chemins à double vocation;
6. Embauche d'un chargé de projet pour la politique familiale;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol.

Étaient absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings et M. le conseiller Michel Richard.

(1)  
2021.02.050

### **MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers

municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

(2.)  
2021.02.051

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

Le quorum étant constaté, il est 13 h 05.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 9 février 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(3.)  
2021.02.052

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 février 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(4.)  
2021.02.053

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(5.)  
2021.02.054

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2020-2021 – VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU le dépôt d'une nouvelle demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Minerve, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Tisserand	8,2 km	Forestière	277

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 8,2 km.

ADOPTÉE

(6.)

**2021.02.055**

Modifiée par  
2021.03.061

#### **EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un chargé de projet est nécessaire pour la réalisation du projet de la politique familiale;

CONSIDÉRANT la candidature de madame Marie Dallaire, reçue en date du 1<sup>er</sup> février 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana  
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Marie Dallaire, au poste de chargé de projet pour la politique familiale, et de lui allouer une rémunération n'excédant pas SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$) pour l'exécution de la tâche confiée, estimée à environ 152 heures de travail, et d'affecter le surplus budgétaire pour couvrir cette dépense.

ADOPTÉE

(7.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(8.)  
**2021.02.056 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 13 h 08.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière